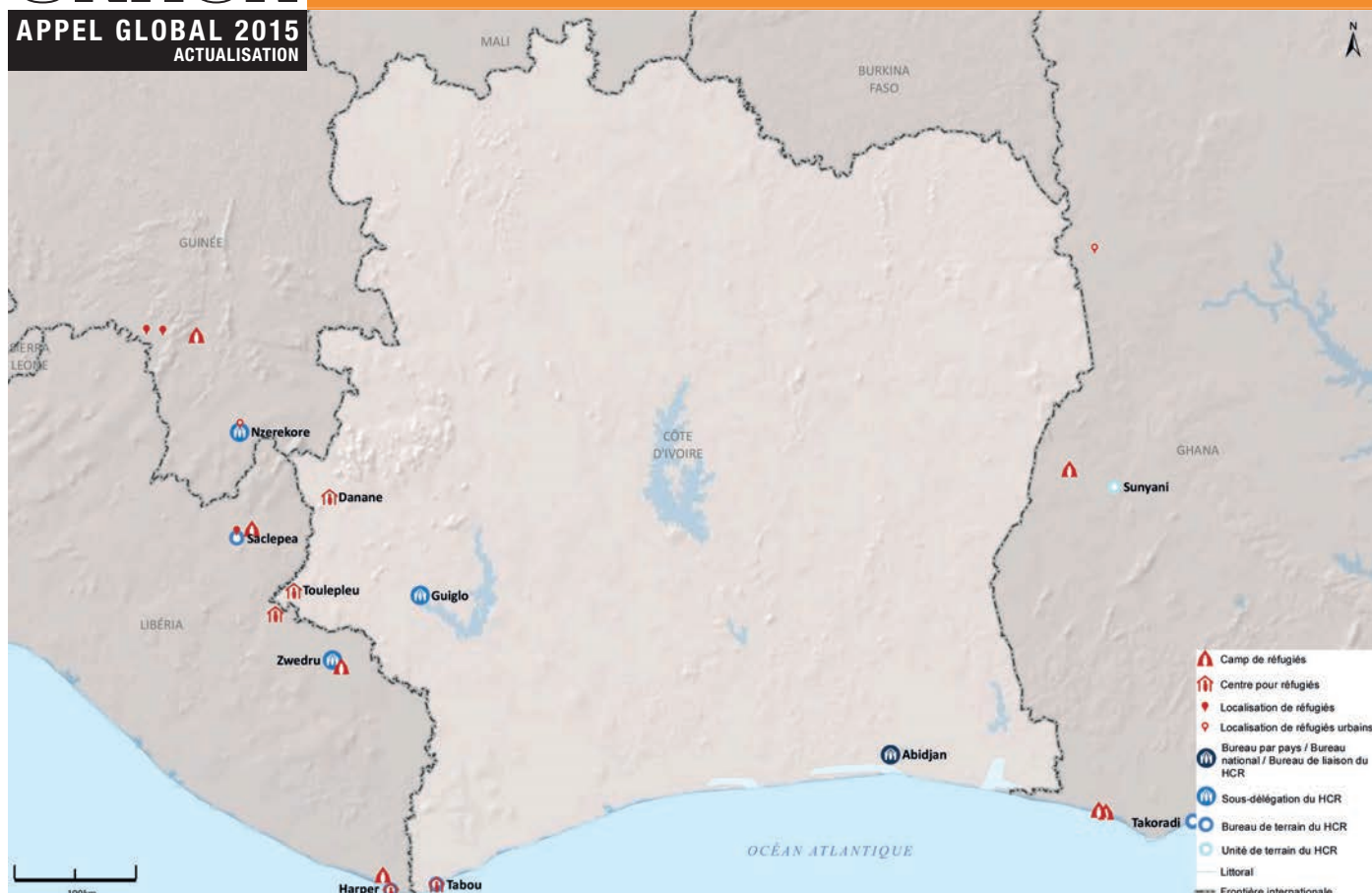




# UNHCR

## APPEL GLOBAL 2015 ACTUALISATION

# CÔTE D'IVOIRE



### Présence prévue

<b>Nombre de bureaux</b>	<b>3</b>
<b>Total personnel</b>	<b>80</b>
Effectif international	14
Effectif national	56
Autres	10

### Le plan 2015 en bref\*

<b>627 000</b>	Personnes relevant de la compétence du HCR
<b>26 millions de dollars E.-U.</b>	Besoins financiers globaux
<b>20 000</b>	Réfugiés devant rentrer de pays limitrophes
<b>250</b>	Anciens réfugiés et déplacés internes bénéficiant d'une formation professionnelle
<b>52%</b>	Pourcentage de réfugiés âgés de moins de 18 ans

\* Tous les chiffres sur les personnes relevant de la compétence du HCR se réfèrent à des projections pour la fin 2015 réalisées à partir d'informations disponibles au moment de la planification (mi-2014).

## | Aperçu |

### Environnement opérationnel

- Le rapatriement librement consenti des Ivoiriens réfugiés dans des pays limitrophes est l'une des toutes premières priorités du HCR en Côte d'Ivoire. Plus de 12 000 réfugiés ont été rapatriés au premier semestre 2014.
- Depuis le premier trimestre 2014, l'épidémie de fièvre Ebola a eu de profondes répercussions sur l'opération du HCR en Côte d'Ivoire. Suite à la fermeture officielle de la frontière avec la Guinée et le Libéria en août, le rapatriement librement consenti des réfugiés ivoiriens a été suspendu jusqu'à nouvel ordre.
- À l'exception de la région frontalière située dans le sud-ouest de la Côte d'Ivoire, où des attaques ont eu lieu récemment, les conditions de sécurité restent stables dans le pays.
- Le Secrétaire général des Nations Unies a choisi la Côte d'Ivoire comme pays pilote pour la mise en œuvre d'une stratégie de solutions durables ; en conséquence, le HCR aidera les autorités à concevoir et à mener des interventions ciblées pour répondre aux besoins des rapatriés, des anciens déplacés internes, des apatrides et des communautés d'accueil.
- Le HCR est déterminé à trouver des solutions durables, par le biais de l'intégration sur place ou de la réinstallation, pour les Libériens et les Rwandais qui vivent toujours en Côte d'Ivoire et qui ont conservé leur statut de réfugié après l'application

de la clause de cessation. Les individus exemptés de la clause de cessation continueront de bénéficier d'une protection internationale.

- En ratifiant les Conventions de 1954 et de 1961 sur l'apatridie à la fin de l'année 2013, le Gouvernement ivoirien a franchi une étape décisive en vue de la réduction du nombre d'apatrides

présents en Côte d'Ivoire. Le HCR continuera de soutenir les efforts allant dans ce sens, en identifiant les apatrides à travers le pays et en recommandant de prendre des mesures concrètes pour les protéger.

## Personnes relevant de la compétence du HCR

En 2015, les principales populations relevant de la compétence du HCR en Côte d'Ivoire sont formées d'Ivoiriens (anciens réfugiés) ayant fui le pays lors des

violences post-électorales de 2010 et 2011 et étant revenus depuis, d'apatrides et de personnes risquant de le devenir, et de réfugiés, principalement originaires du Libéria.

### Chiffres prévisionnels

Type de population	Origine	Janv. 2015		Déc. 2015	
		Total dans le pays	Nb personnes assistées par le HCR	Total dans le pays	Nb personnes assistées par le HCR
Réfugiés	Congo	160	160	160	160
	République démocratique du Congo	160	160	160	160
	Libéria	900	900	900	900
	Pays divers	300	300	800	800
Demandeurs d'asile	République démocratique du Congo	60	60	60	60
	Libéria	100	100	70	70
	Nigéria	50	50	50	40
	Pays divers	300	300	800	800
Anciens réfugiés rapatriés durant l'année	Côte d'Ivoire	20 000	20 000	20 000	20 000
Déplacés internes	Côte d'Ivoire	4 000	4 000	-	-
Anciens déplacés rentrés durant l'année	Côte d'Ivoire	20 000	-	4 000	-
Apatrides	Apatrides	700 000	90 000	600 000	50 000
<b>Total</b>		<b>746 030</b>	<b>116 030</b>	<b>627 000</b>	<b>72 990</b>

## | Réponse |

### Besoins et stratégies

En 2015, le HCR continuera à promouvoir l'adoption et l'application d'une loi nationale sur l'asile, au bénéfice des réfugiés vivant en Côte d'Ivoire. Si un texte est adopté, l'Organisation s'engagera dans des activités de renforcement des capacités des administrateurs récemment nommés dans les régions frontalières qui n'ont pas l'habitude d'accueillir des réfugiés, et mènera une action de sensibilisation dans l'ensemble de la société ivoirienne pour bien informer la population du contenu et des conséquences de la loi.

Pour appuyer la Décision du Comité des politiques du Secrétaire général sur les solutions durables et seconder le Gouvernement dans la mise en œuvre de son plan national

de développement, le HCR exécutera des programmes communautaires, destinés à répondre aux besoins et à améliorer les conditions de vie des réfugiés, des rapatriés, des anciens déplacés internes et des apatrides dans les grandes zones d'installation de ces populations.

En tirant parti de la dynamique créée par le lancement de la campagne mondiale du HCR pour l'élimination de l'apatridie, l'Organisation s'efforcera, de concert avec le ministère de la Justice, des Droits de l'Homme et des Libertés Publiques, d'identifier les apatrides et les personnes risquant de le devenir, et aidera les institutions nationales à délivrer des documents d'état civil à ces individus. En les aidant à obtenir confirmation de leur nationalité, le HCR permettra à des dizaines de milliers de personnes d'accéder aux services sociaux essentiels auxquelles elles ont droit.

# Objectifs et cibles prioritaires en 2015

Le tableau suivant illustre par des exemples quelques-unes des principales activités prévues en 2015.

À l'aide d'une sélection d'objectifs, issus des plans du HCR pour le programme de l'exercice 2014-2015, ce tableau est destiné à illustrer :

- ce qui a été prévu (**Activités prévues**) – lors du processus de planification et de hiérarchisation consécutif à l'évaluation des besoins globaux – pour des groupes particuliers relevant de la compétence du HCR ;
- les besoins identifiés qui peuvent être couverts moyennant l'intégralité et la flexibilité du financement (**Cible globale en 2015**) ;
- les besoins qui ne seront peut-être pas pris en charge si les fonds mis à disposition sont inférieurs au budget approuvé par le Comité exécutif (**Écart potentiel**). L'estimation de l'écart potentiel est fondée sur l'évaluation par l'opération dans le pays de l'impact probable d'un manque de financement global. Les calculs sont basés sur divers critères, notamment le contexte, les priorités stratégiques et les ressources

qui ont été mises à disposition les années précédentes pour les différents domaines d'activité.

Les activités concernant les objectifs relatifs à la protection de l'enfance (y compris la détermination de l'intérêt supérieur), à l'éducation et à l'action contre la violence sexuelle et sexiste (prévention et réponse), relèvent de domaines fondamentaux, considérés comme prioritaires lors de l'allocation des fonds (**Domaine prioritaire**). Afin d'être en mesure d'allouer les fonds avec souplesse, le HCR invite ses donateurs à verser des contributions non affectées.

Il convient de préciser que dans certains cas, l'impossibilité d'atteindre les cibles relatives à l'exécution d'activités ou à la prestation de services n'est pas due à un financement insuffisant mais à d'autres causes, par exemple le manque d'accès aux personnes relevant de la compétence du HCR, la non-déclaration des cas, l'évolution de la situation, les problèmes de sécurité, le manque de moyens pour exécuter la totalité des programmes planifiés, etc. Le Rapport global 2015 expliquera, le cas échéant, les raisons pour lesquelles telle ou telle cible n'a pas été atteinte.

Activités prévues	Personnes relevant de la compétence du HCR	Cible globale en 2015	Écart potentiel
<b>ENVIRONNEMENT DE PROTECTION FAVORABLE</b>			
<b>Amélioration de l'attitude de la population à l'égard des personnes qui relèvent de la compétence du HCR</b>			
Le HCR et ses partenaires mettront en œuvre des stratégies de communication, de promotion et de sensibilisation pour modifier les attitudes de la population à l'égard des réfugiés, des rapatriés et des apatrides présents en Côte d'Ivoire. Des campagnes dans les médias, des activités sur le terrain et des publications conçues à cet effet viseront à éliminer les préjugés négatifs à l'encontre des personnes qui relèvent de la compétence du HCR et à promouvoir la cohésion sociale entre ces personnes et les communautés qui les accueillent. Dans les zones frontalières, les autorités locales recevront une formation sur les droits de l'homme, destinée à mieux les informer du rôle qui leur est dévolu dans la protection des demandeurs d'asile.			
Nombre de médias suivis et analysés	Ivoiriens de retour dans leur lieu d'origine	80	Aucun écart
Nombre de séances de formation comprenant un volet droits de l'homme	Réfugiés en Côte d'Ivoire	95	25
<b>PROCESSUS DE PROTECTION ET DOCUMENTS ADÉQUATS</b>			
<b>Enregistrement des faits d'état civil et délivrance de documents d'état civil renforcés</b>			
Les autorités ivoiriennes mènent actuellement une campagne d'enregistrement qui permet aux apatrides répondant à des critères précis d'acquérir la nationalité sur simple déclaration. En 2015, le HCR continuera à travailler avec le ministère de la Justice des Droits de l'Homme et des Libertés Publiques pour identifier les apatrides et les personnes risquant de le devenir, et à aider les institutions nationales à délivrer des documents d'état civil à ces individus.			
Nombre d'interventions effectuées pour promouvoir des procédures de naturalisation facilitées	Apatrides	30	20
<b>BESOINS DE BASE ET SERVICES ESSENTIELS</b>			
<b>Abris et infrastructures construits, améliorés et entretenus</b>			
En 2015, le HCR aidera environ 600 ménages à bénéficier d'un logement permanent. Cette aide comprendra la remise en état ou la reconstruction des maisons endommagées et tiendra compte de la situation des personnes et des familles qui ont des besoins particuliers.			
Nombre de personnes recevant une aide au logement	Ivoiriens de retour dans leur lieu d'origine	3 000	2 500
Nombre de lots d'outils et de matériaux fournis pour l'entretien des abris	Ivoiriens de retour dans leur lieu d'origine	600	500

Activités prévues	Personnes relevant de la compétence du HCR	Cible globale en 2015	Écart potentiel
<b>État de santé de la population amélioré</b>			
Le HCR facilitera l'accès des Ivoiriens de retour aux services de santé primaire, moyennant la construction et la rénovation de structures de santé. Les personnels de santé nationaux bénéficieront également d'un renforcement de leurs capacités, assuré en consultation avec le ministère de la Santé.			
Nombre de structures de santé équipées/construites/rénovées	Ivoiriens de retour dans leur lieu d'origine	12	8
<b>SOLUTIONS DURABLES</b>			
<b>Potentiel en matière d'intégration réalisé</b>			
Le HCR prévoit de faciliter l'intégration sur place de plus de 1 400 Libériens et Rwandais. L'Organisation leur fournira des documents et une assistance. Les institutions nationales bénéficieront également d'une aide pour délivrer des actes d'état civil aux apatrides.			
Nombre de personnes recevant des permis de séjour	Réfugiés en Côte d'Ivoire	150	100
Nombre de personnes à la nationalité non déterminée bénéficiant d'une aide pour obtenir confirmation de leur nationalité	Apatrides	400 000	200 000
<b>Réintégration pérennisée</b>			
En appuyant la stratégie de solutions durables du Gouvernement, le HCR tâchera de faire en sorte que les Ivoiriens de retour bénéficient des mêmes droits fondamentaux et services sociaux que les autres citoyens, et veillera à ce qu'ils puissent recourir à des processus de restitution des logements, des terres et des biens leur permettant de vivre dans des conditions sûres et dignes.			
Nombre d'incidents déclarés	Ivoiriens de retour dans leur lieu d'origine	5 000	1 000
<b>AUTONOMISATION ET AUTOGESTION COMMUNAUTAIRES</b>			
<b>Coexistence pacifique avec les communautés locales encouragée</b>			
Le HCR entend mettre sur pied des programmes d'activités génératrices de revenus et de prestation de services, afin d'injecter des ressources dans les collectivités et d'encourager la collaboration entre les Ivoiriens de retour, les réfugiés et leurs communautés d'accueil dans le cadre de projets mutuellement bénéfiques, consistant par exemple à construire des marchés et des salles de classe.			
Nombre de campagnes de sensibilisation des communautés entreprises	Réfugiés en Côte d'Ivoire	6	3
Nombre de projets exécutés pour encourager la coexistence pacifique	Ivoiriens de retour dans leur lieu d'origine	18	14
<b>Autosuffisance et moyens de subsistance améliorés</b>			
Le HCR s'efforcera également d'améliorer l'accès à l'agriculture, à l'élevage et à la pêche pour les réfugiés et les populations de retour, moyennant des distributions d'outils et des formations. En outre, l'Organisation mènera des actions de sensibilisation auprès des autorités et des collectivités d'accueil.			
Nombre de personnes recevant des kits de production ou des intrants pour l'agriculture, l'élevage ou la pêche	Ivoiriens de retour dans leur lieu d'origine	2 000	1 900
Nombre de personnes recevant une formation financière de base pour renforcer leurs moyens de subsistance	Réfugiés en Côte d'Ivoire	100	50

## | Mise en œuvre |

### Coordination

Le HCR reconduira ses partenariats avec le Gouvernement de la Côte d'Ivoire, les institutions ousiniennes et les ONG nationales et internationales. L'Organisation continuera à participer à des mécanismes de coordination interorganisations comme l'Équipe des Nations Unies dans le pays, le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et le Comité de coordination élargi, créé en juillet 2013 pour remplacer

le dispositif modulaire et transférer la responsabilité des affaires d'aide humanitaire et de développement aux autorités. Le HCR continuera à superviser la mise en œuvre de la Décision du Comité des politiques du Secrétaire général sur les solutions durables, qui cherche à répondre de manière intégrée aux besoins des populations de retour et des communautés qui les accueillent.

## Partenaires

### Partenaires d'exécution

#### Organismes gouvernementaux :

Ministère des Affaires Étrangères, Ministère de la Justice, des Droits de l'Homme et des Libertés Publiques

#### ONG :

Association de soutien à l'autopromotion sanitaire urbaine, Conseil danois pour les réfugiés, Conseil norvégien pour les réfugiés, Search for Common Ground

#### Autres :

FAO, OIM, ONU-Femmes, UNOPS

### Partenaires opérationnels

#### Organismes gouvernementaux :

Ministère d'État, Ministère de la Santé, Ministère de la Famille, de la Femme et des Affaires Sociales, Ministère du Plan et du Développement

#### ONG :

Comité international de secours, Save the Children International

#### Autres :

BCAH, CICR, ONUDI, PAM, PNUD, UNESCO, UNICEF

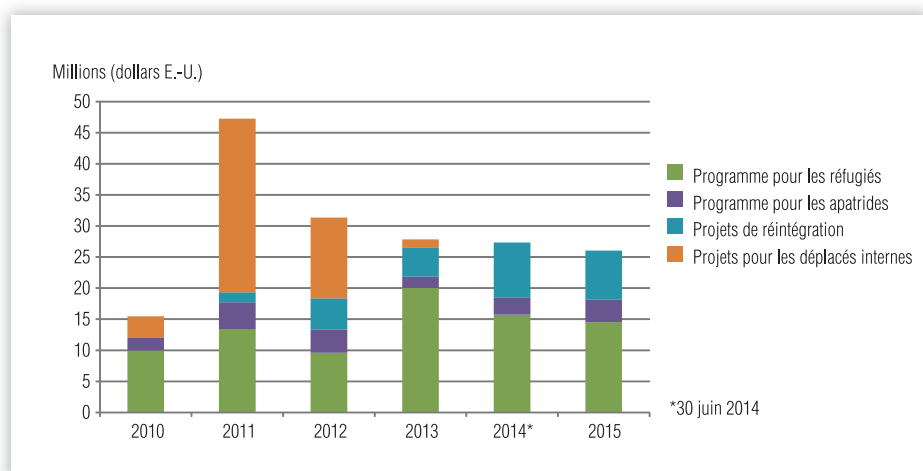
## | Informations financières |

Entre 2011 et 2013, les besoins financiers du programme du HCR en Côte d'Ivoire ont considérablement diminué, passant de 47 à 27,8 millions de dollars E.-U.

Ces deux dernières années, le HCR a constitué et maintenu une alliance d'acteurs clés, réunissant notamment des organismes onusiens tels que le FNUAP, le PAM et l'UNICEF, qui ont pris à leur charge certaines activités non financées du HCR.

En 2015, quelque 26 millions de dollars E.-U. seront nécessaires au HCR pour offrir protection et assistance aux anciens réfugiés ivoiriens, ainsi qu'aux déplacés internes, aux apatrides et aux personnes réfugiées dans le pays.

### Budget pour la Côte d'Ivoire | 2010–2015



## Budget 2015 pour la Côte d'Ivoire | dollars E.-U.

Répartition budgétaire	PILIER 1 Programme pour les réfugiés	PILIER 2 Programme pour les apatrides	PILIER 3 Projets de réintégration	Total
<b>Budget révisé 2014 (30 juin 2014)</b>	<b>15 737 062</b>	<b>2 711 306</b>	<b>8 889 473</b>	<b>27 337 841</b>
<b>Environnement de protection favorable</b>				
Droit et politique générale	101 609	370 663	0	<b>472 272</b>
Attitude du public à l'égard des personnes prises en charge	326 481	339 775	0	<b>666 256</b>
<b>Sous-total</b>	<b>428 090</b>	<b>710 438</b>	<b>0</b>	<b>1 138 528</b>
<b>Processus de protection et documents adéquats</b>				
Identification des cas d'apatridie	0	419 888	0	<b>419 888</b>
Procédures de détermination du statut	81 806	0	0	<b>81 806</b>
Enregistrement et document d'état civil	359 524	694 663	0	<b>1 054 187</b>
Regroupement familial	475 831	0	0	<b>475 831</b>
<b>Sous-total</b>	<b>917 162</b>	<b>1 114 550</b>	<b>0</b>	<b>2 031 712</b>
<b>Sécurité face à la violence et à l'exploitation</b>				
Violences fondées sur l'appartenance sexuelle (prévention et réponse)	121 609	0	210 119	<b>331 728</b>
Liberté de mouvement et réduction des risques de détention	66 609	0	102 560	<b>169 168</b>
Protection des enfants	138 217	0	0	<b>138 217</b>
<b>Sous-total</b>	<b>326 435</b>	<b>0</b>	<b>312 679</b>	<b>639 114</b>
<b>Besoins de base et services essentiels</b>				
Santé	0	0	547 679	<b>547 679</b>
Santé procréative et services liés au VIH	0	0	435 239	<b>435 239</b>
Eau	0	0	512 560	<b>512 560</b>
Abris et infrastructure	0	0	962 560	<b>962 560</b>
Services destinés aux groupes ayant des besoins spécifiques	324 780	0	0	<b>324 780</b>
Éducation	0	0	898 226	<b>898 226</b>
<b>Sous-total</b>	<b>324 780</b>	<b>0</b>	<b>3 356 263</b>	<b>3 681 043</b>
<b>Autonomisation et autogestion communautaires</b>				
Coexistence avec les communautés locales	66 609	0	1 205 119	<b>1 271 728</b>
Ressources naturelles et environnement commun	0	0	222 560	<b>222 560</b>
Autosuffisance et moyens d'existence	717 060	0	887 545	<b>1 604 605</b>
<b>Sous-total</b>	<b>783 668</b>	<b>0</b>	<b>2 315 224</b>	<b>3 098 893</b>
<b>Solutions durables</b>				
Retour volontaire	8 819 933	0	0	<b>8 819 933</b>
Réintégration	0	0	762 560	<b>762 560</b>
Intégration	141 629	0	0	<b>141 629</b>
Réinstallation	194 826	0	0	<b>194 826</b>
Réduction des cas d'apatridie	0	919 550	0	<b>919 550</b>
<b>Sous-total</b>	<b>9 156 388</b>	<b>919 550</b>	<b>762 560</b>	<b>10 838 498</b>
<b>Direction, coordination et partenariats</b>				
Coordination et partenariats	0	232 775	190 119	<b>422 895</b>
Relations avec les donateurs et mobilisation des ressources	224 327	97 888	100 560	<b>422 774</b>
<b>Sous-total</b>	<b>224 327</b>	<b>330 663</b>	<b>290 679</b>	<b>845 669</b>
<b>Appui à la logistique et aux opérations</b>				
Logistique et chaîne d'approvisionnement	986 964	144 888	475 119	<b>1 606 971</b>
Gestion des opérations, coordination et appui	1 385 420	379 215	404 692	<b>2 169 327</b>
<b>Sous-total</b>	<b>2 372 384</b>	<b>524 103</b>	<b>879 811</b>	<b>3 776 298</b>
<b>Budget total 2015</b>	<b>14 533 233</b>	<b>3 599 304</b>	<b>7 917 216</b>	<b>26 049 754</b>